PROVINCE DE HAINAUT
Arrondissement de Charleroi

COMMUNE D'AISEAU-PRESLES
Rue J. Kennedy, 150 – 6250 Aiseau-Presles

PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023

Présents : M. FERSINI, Bourgmestre-Président;
MM. GRENIER, GEERAERTS, AZZAZ, STANDAERT, DEPREZ;
MM. CHARLIER, GROLAUX, SMOLDERS, HUCQ, DEMIRKAN, HAMEG, BASTIN, RANSQUIN, ARENA, COLAUX, WALKA, DRESSE, TERZI, DE ROOVER, BERGER Conseillers;
B. BARBIEAUX, Directeur Général f.f..

M. FERSINI Bourgmestre-Président ouvre la séance à 18h33.

Le bourgmestre-président excuse Mme DEMIRKAN et MM. DE ROOVER et STANDAERT ;

MM.STANDAERT et ARENA entrent au point 1.

La séance se termine à 18h57 .

Bernard BARBIEAUX assume la fonction de directeur général ff en vertu d'une délibération du collège communal datée du 23/10/2023 (Point 3) fondée sur l'article L1124-19 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation pour la période du 01 novembre 2023 au 31 janvier 2024 inclus.

SEANCE PUBLIQUE

1. RAPPORT ANNUEL SUR L'ENSEMBLE DES SYNERGIES EXISTANTES ET A DEVELOPPER ENTRE LA COMMUNE ET LE CPAS, AINSI QUE LES ECONOMIES D'ECHELLE ET LES SUPPRESSIONS DES DOUBLES EMPLOIS OU CHEVAUCHEMENTS D'ACTIVITES DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE ET DE LA COMMUNE - POUR DECISION

Mme CAUCHIE, Présidente du CPAS présente le point.

M.HUCQ pour le groupe Ensemble salue la qualité d'analyse et de résumé des synergies. Il souhaite poser quelques questions complémentaires.

1. Trois logements de transit plus un logement d'urgence: est-ce suffisant? Par qui sont ils occupés.

2. Second pillier de pension: où en est-on?

3. Eté solidaire, je suis partenaire: Ne faut-il pas élargir?

4. Dans le cadre des inondations: la plupart des dossiers ont été solutionnés. Quels sont ceux qui ne l'ont pas et pourquoi? Quelles perspectives pour 2024?

5. Communication: Comment l'améliorer?

6. Aide en bois de chauffage: Statistiques: quelle est la tendance?

7. Présence au salon de la santé: Quels contacts, quels résultats, avec quelles

associations?

M.FERSINI Bourgmestre-Président demande si les conseillers de votre groupe ne pouvaient pas répondre à la plupart de ces questions?

M.HUCQ trouve que le débat est intéressant et qu'une demi-heure par an, ce n'est pas beaucoup.

Mme CAUCHIE répond que les trois logements de transit sont occupés. Un s'est libéré cette semaine, le logement d'urgence est libre pour l'instant. Mais il y a une analyse qui est menée systématiquement, il y a plusieurs dossiers en attente.

Le second pilier de pension est en place depuis janvier 2023, il est un peu tôt pour en tirer des conclusions.

Nombre de jeunes pour Ete solidaire est attribué au prorata du nombre de RIS. En partenariat avec le PCS. Les stagiaires CPAS sont plus liés à des thématiques nature. Il y avait une douzaine de stagiaires. Cinq encadrés au sein du quota CPAS car nécessite un encadrement important.

Au niveau des inondations, encore une seule famille en souffrance. Dossiers liés aux assurances et nous n'avons pas toutes les ficelles des dernières décisions à prendre.

En ce qui concerne la communication, il n'y a pas de temps de travail aloué au CPAS et donc ça doit se mettre en place, pour le moment c'est au cas par cas. Difficile de faire de la "pub" pour le CPAS.

Pour le bois de chauffage, les demandes liées au chauffage ont explosé. On est parfois sur des aides de plus de 2000€. Mais pas spécialement au niveau du bois de chauffage.

Pour le salon de la santé, on est surtout sur de la prévention et donc on a fait la communication de nos services aux citoyens.

M.TERZI pour ACAP6250 trouve qu'un logement d'urgence, c'est un peu court et demande si il y a des projets pour augmenter.

Mme CAUCHIE indique que la norme est d'un logement de transit par 5000 habitants. On est largement au dessus de cette norme. En outre, nous ne sommes pas une ville. La demande n'existe pas vraiement en tout cas sous cette législature nous n'en n'avons pas connu.

M.FERSINI indique qu'en cas d'urgence il peut invoquer cette urgence et contacter Sambre et Biesme qui dégage un logement pour ces familles en plus de nos quatre logements.

M.TERZI: au niveau des inondations, vous confirmez que toutes les failles à part une ont été relogées?

M.VAN NUFFELEN, directeur général du CPAS indique qu'il y a encore une famille en contentieux qui est toujours logée au sein de la SLSP Sambre et Biesme qui a prolongé son accueil en accord avec la SWL.

Voir délibération – folio

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A AISEAU-PRESLES, LE 18 DÉCEMBRE 2023.

Par le Conseil :
Par ordre,

Le Directeur Général f.f., Le Bourgmestre-Président,

B. BARBIEAUX J. FERSINI

PROVINCE DE HAINAUT
Arrondissement de Charleroi

COMMUNE D'AISEAU-PRESLES
Rue J. Kennedy, 150 – 6250 Aiseau-Presles

REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 18 DÉCEMBRE 2023

Présents : M. FERSINI, Bourgmestre-Président;
MM. GRENIER, GEERAERTS, AZZAZ, STANDAERT, DEPREZ;
MM. CHARLIER, GROLAUX, SMOLDERS, HUCQ, ~~DEMIRKAN~~, HAMEG, BASTIN, RANSQUIN, ARENA, COLAUX, WALKA, DRESSE, TERZI, ~~DE ROOVER~~, BERGER Conseillers;
B. BARBIEAUX, Directeur Général f.f..

1er OBJET : RAPPORT ANNUEL SUR L'ENSEMBLE DES SYNERGIES EXISTANTES ET A DEVELOPPER ENTRE LA COMMUNE ET LE CPAS, AINSI QUE LES ECONOMIES D'ECHELLE ET LES SUPPRESSIONS DES DOUBLES EMPLOIS OU CHEVAUCHEMENTS D'ACTIVITES DU CENTRE PUBLIC D'ACTION SOCIALE ET DE LA COMMUNE - POUR DECISION

Le Conseil Communal, réuni en séance publique.

Vu l'article 26bis, §5, alinéa 2 de la Loi Organique des C.P.A.S.;

Vu l'article L1122-11 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu le Décret du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies dans la loi organique du 8 juillet 1976 des centres publics d'action sociale;

Vu le Décret du 19 juillet 2018 intégrant le renforcement des synergies dans le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et plus spécialement son Article 1er stipulant que l'article L1122-11 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, modifié par le décret du 8 décembre 2005, est complété par un alinéa rédigé comme suit :

.../...

Le projet de rapport est soumis à l'avis des comités de direction de la commune et du centre réunis conjointement, visés à l'article L1211-3, § 3, alinéa 1er, puis présenté au comité de concertation visé par l'article 26, § 2, de la loi du 8 juillet 1976, qui dispose d'une faculté de modification.
Le projet de rapport visé à l'alinéa 1er est ensuite présenté et débattu lors d'une réunion annuelle commune et publique du conseil communal et du conseil de l'action sociale au cours de laquelle des modifications peuvent être apportées. Le rapport est ensuite adopté par chacun des conseils. Une projection de la politique sociale locale est également présentée en cette même séance. Cette réunion annuelle se tient avant l'adoption des budgets du centre public d'action sociale et de la commune par leurs conseils respectifs.

.../...

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 28 mars 2019 fixant le canevas du rapport annuel sur les synergies en exécution de l'article L1122-11, alinéa 7, du Code de la démocratie locale et de la décentralisation;

Considérant que le Codir commun intitulé, "renforcement des synergies - réunion conjointe relative au projet de rapport sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la commune et le centre public d'action sociale" s'est réuni le 30 novembre 2023 ;

Considérant que le Comité de concertation Commune/CPAS s'est réuni le lundi 11 décembre 2023 ;

Vu le Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal et du Conseil de l'Action Sociale;

Après en avoir délibéré;

A l'unanimité ;

D E C I D E :

Article 1er. D'adopter le rapport annuel sur l'ensemble des synergies existantes et à développer entre la Commune et le C.P.A.S., ainsi que les économies d'échelle et les suppressions des doubles emplois ou chevauchements d'activités du Centre Public d'Action Sociale et de la Commune.

AINSI FAIT ET DELIBERE EN SEANCE A AISEAU-PRESLES, LE 18 DÉCEMBRE 2023.

Par le Conseil :
Par ordre,

Le Directeur Général f.f., Le Bourgmestre-Président,

B. BARBIEAUX J. FERSINI

PROVINCE DE HAINAUT
Arrondissement de Charleroi

COMMUNE D'AISEAU-PRESLES
Rue J. Kennedy, 150 – 6250 Aiseau-Presles